

Vendre des pages numérisées

Par astucieux, le 01/05/2010 à 07:45

Bonjour,

Je me suis abonné à un magazine.

J'ai décidé de vendre certains numéros que je n'utilise pas en passant une annonce sur un site internet.

Une personne est intéressé pour acheter mes numéros que je vend mais préfère cependant recevoir les numéros de façon dématérialisées.

La personne préfère recevoir un magazine entièrement numérisé par email mais ne préfère pas le recevoir par courrier.

Est ce légal de vendre des pages numérisées ?

Merci pour votre réponse.

Par Tisuisse, le 01/05/2010 à 13:26

Bonjour,

La réponse est NON car, dans cette hypothèse, vous violez les droits d'auteur. Par contre, rien ne vous interdit, comme vous le souhaitez, de vendre le numéro papier en entier.

Par astucieux, le 01/05/2010 à 22:38

| Bonjour. | |
|--|--|
| Je vous remercie pour votre réponse. | |
| Je ne vendrais que le magazine papier. | |
| Merci pour tout. | |
| | |